

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 26 septembre 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12)

Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, Mme GINDRE,
M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TOLLOT

Membres absents excusés : (5)

M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme REVEL),
Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), Mme CHATILLON, Mme ROLLIN (représentée par
Mme HERVIEU)

Date de convocation : 22 septembre 2008

Délibération n° : 60-2008

Objet : Nouvelle convention d'habilitation à l'aide sociale du service de portage de repas à domicile

La Convention de 2003 déterminant les modalités d'application de l'aide sociale départementale en direction du service de portage de repas à domicile des personnes âgées et des foyers-restaurants du CCAS de la Ville de Dijon, est à actualiser.

En effet, le foyer-restaurant "Les Marronniers" a changé de statut en janvier 2006; il est à présent un établissement médico-social pour personnes âgées dépendantes psychiques, accueillant majoritairement des bénéficiaires de l'APA.

Au 1er janvier 2009, un système de tarification à la journée, incluant l'ensemble des prestations, va être appliqué. La prise en charge des repas par l'aide sociale n'aura donc plus lieu d'être (plus de dossier actif à ce jour) pour le Centre d'Accueil de Jour "Les Marronniers".

L'habilitation demeure effective pour le Service de portage de repas à domicile et fait l'objet d'une nouvelle Convention à compter du 1er décembre 2008.

Le Conseil d'Administration :

- approuve cette convention,
- autorise le Président ou la Vice-Présidente à signer ce document.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRPA : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 NOV. 2008



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 27 SEP. 2008